

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

Téléphone 23.78 Léon BUERNE Chèques Post. 318
ASSUREUR
12, Avenue Félix-Faure — NANTES

INCENDIE - Ancienne Mutuelle du Calvados
dernier dividende 10 O/O

VIE - La MUTUELLE-VIE
dernier dividende 8 O/O

ACCIDENTS - Les Anciennes Mutuelles Accidents
Loi 1898 - Individuelles - Automobiles
Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.



— TRAVAUX —
DE COMPTABILITÉ

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

ÉCOLE PIGIER

NANTES - rue Crébillon, 6 et 8

Téléphone 2.14

ENSEIGNEMENT RAPIDE & INDIVIDUEL - COMMERCE, COMPTABILITÉ
STÉNO-DACTYLO, LANGUES, etc. - COURS DE COUPE & DE COUTURE

HOMMES, JEUNES GENS DAMES, JEUNES FILLES
Inscription à toutes époques de l'année
Entrées et Salles spéciales
PROFESSEURS DAMES

LA FAMILLE et les revendications des travailleurs

Résumé du Discours prononcé à la « Semaine Sociale » de Grenoble, par Jules Zirnheld, Président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

Nous lisons dans la Vie Sociale, supplément de l'Âme Française, le résumé du discours prononcé à la Semaine Sociale de Grenoble par notre président Zirnheld.

Parmi ceux qui attendent de la session de la Semaine Sociale des résultats tangibles, il n'en est pas de plus impatients, de plus anxieux et de plus intéressés que les travailleurs. En effet consciemment ou non, c'est la famille que les travailleurs entendent défendre en soutenant leurs revendications. Si c'est l'honneur et la fierté des travailleurs chrétiens que d'avoir su — dès leur avènement au syndicalisme — dégager cette notion essentielle que le respect et la sauvegarde de la famille ouvrière s'imposent à la production, c'est cependant vers ce même but que depuis plus d'un siècle tendent les efforts des travailleurs, lorsqu'ils veulent se libérer du joug de la doctrine de l'individualisme.

IL FAUT RECONSTITUER LA FAMILLE OUVRIÈRE

La reconstitution de la famille ouvrière doit être la principale préoccupation de ceux qui veulent apporter un remède efficace au fléau de la dénatalité :

1° Parce qu'elle est la masse et que toute solution qui ne s'appliquera pas à la masse sera inopérante ou insuffisante ;
2° Parce que ses réactions ont une répercussion considérable sur la vie même du pays et de la société ;

a) *Matériellement*, c'est le déclin de la famille ouvrière, son insuffisance à fournir à la production industrielle la main d'œuvre dont elle a besoin, qu'a entraîné, en grande partie, la dépopulation des campagnes.

b) *Moralement*, c'est la dissolution de la famille ouvrière qui, gagnant de proche en proche, gangrène les éléments nouveaux que la dépopulation rurale apporte, puis cette population elle-même.

Mais cette décadence matérielle et cette dissolution morale, qui donc les a causées, sinon le régime économique et libéral, qui considérait le travailleur abstraction faite de la famille ?

LES VERTUS SOCIALES S'APPRENNENT DANS LA FAMILLE

On se plaint qu'il n'y a plus de respect de l'autorité.

Où donc l'apprend-on mieux qu'au sein de la famille, où l'on en acquiert l'habitude avant d'en comprendre la nécessité ? Mais comment l'apprendrait-on quand ceux qui en sont les dépositaires — de par Dieu et de par la nature — ne sont pas là pour l'exercer pratiquement :

L'acceptation des servitudes que nécessitent la société comme la patrie, comme la production, où donc les apprendrait-on, sinon dans la vie familiale par la communauté des intérêts et des sentiments et surtout par l'exemple du dévouement et des sacrifices maternels ?

Mais comment peut-on les apprendre si l'on arrache la mère au foyer et si l'on en fait même la rivale ou la concurrente de travail du mari ou des fils ?

POURQUOI LA MORALITÉ FAIBLIT

Comment donc se sont perdues ces saines traditions que les familles se trans-

FÊTE ANNUELLE de la Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens DE LA LOIRÉ-INFÉRIEURE

La grande fête de la Société de Secours Mutuel des T. C. aura lieu le dimanche 13 janvier, salle Colbert.

M^{me} Francine Vasse et sa compagnie, si justement réputées, nous joueront Mademoiselle de la Seiglière. Le beau succès que remporte chacune des matinées organisées par M^{me} Vasse (la salle Colbert est toujours trop petite) nous est une assurance de succès pour notre fête. Et puis Mademoiselle de la Seiglière est une pièce si joliment écrite, si fraîche de sentiments, si bien interprétée.

Nous y aurons le charme d'une courte causerie sur la Mutualité.

Aux entrées : Buffet. Vente de billets de tombola (nombreux lots).

Ouverture des portes à 2 heures. Rideau à 2 heures 1/2.

Prix des places : 4 fr. ; 3 fr. ; 2 fr. 50 ; 1 fr. 50.

Pour la location, s'adresser jusqu'au 9 janvier, à la permanence des Syndicats Féminins, 18, rue Talensac, et les 12 et 13 janvier, salle Colbert.

Nous ne pourrions garantir que les places numérotées.

**Union Régionale
des
Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest**
Siège, 6, rue de Bel-Air

Nouvelle année 1924

Le Conseil de l'Union Régionale ainsi que les Conseils Syndicaux et le Comité de rédaction, adressent à tous les syndiqués, à leurs familles et à tous les lecteurs du *Messageur Syndical* leurs vœux de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année.

Que l'année qui s'ouvre nous apporte encore plus d'adhésions que l'année qui vient de se terminer, alors nous pourrions intensifier davantage notre action syndicale catholique.

Abonnements au Messageur

Le Comité de rédaction serait reconnaissant à tous les abonnés au *Messageur Syndical* dont l'abonnement vient de se terminer, et ils sont le plus grand nombre, de vouloir bien renouveler leur abonnement de suite afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous leur demandons également de faire de la réclame autour d'eux pour nous obtenir des abonnements de soutien qui doivent nous aider dans la propagande de plus en plus grande que nous voulons faire pour faire connaître nos Syndicats chré-

tiens. Nous remercions d'avance tous ceux qui voudront bien nous aider dans l'œuvre entreprise.

Le prix de l'abonnement est de 6 fr. par an.

On trouvera à la fin du journal un bulletin de souscription que l'on voudra bien remplir et retourner au siège de l'Union Régionale, 6, rue de Bel-Air, à Nantes.

CONVOICATIONS

En raison du jour de l'an, les réunions de janvier auront lieu aux jours et heures ci-après :

Bureau de l'U. R. — Réunion ordinaire le deuxième mercredi 9 janvier, à 19 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission de rédaction du journal. — La réunion aura lieu le troisième mercredi 16 janvier, à 19 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

Secours mutuels. — La réunion du bureau aura lieu le deuxième mardi 8 janvier, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

AVIS IMPORTANT

PAIEMENT DES COTISATIONS
ET DES RETRAITES

Le paiement des cotisations a toujours lieu les premiers et deuxième dimanches du mois, de 9 heures 1/2 à 10 heures 1/2.

Nous rappelons à tous les membres de la Société et d'une façon générale à tous les syndiqués que nous recevons les versements des Retraites Ouvrières aux mêmes jours et aux mêmes heures.

Un membre du bureau sera à la disposition des cotisants et leur fournira tous les renseignements nécessaires.

PERMANENCE

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de 8 à 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 à 18 h. 30.

Chaque soir, de 18 h. 30 à 20 heures, tous renseignements sont fournis par les membres des bureaux des Syndicats.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.

COOPERATION

La maison Pavin-Pissot, horlogerie, bijouterie, 11, rue de la Barillerie, escompte de 10 % sur présentation de la carte syndicale.

M. Tourné, chapelier, 39, rue de Verdun, escompte 10 %.

Mlle Rougé, modiste, ex-première, 14, rue Jean-Jaurès, escompte de 5 %.

AVIS IMPORTANT

Courant janvier, nous serons à même de remettre à chaque syndiqué qui nous en fera la demande, la liste complète des maisons qui nous accordent l'escompte.

On trouvera cette liste aux organisations ci-après : au siège des Syndicats, 6, rue de Bel-Air, de 19 à 19 h. 30 ; au Syndicat des dames employées du commerce et de l'industrie, 18, rue Talensac, aux heures de permanence ; aux présidentes et trésorières des deux sections du Syndicat de l'Aiguille.

Les factures de la Belle Jardinière étant périmées au bout de deux mois, nous engageons tous les syndiqués à ne pas manquer de les faire parvenir à M. Léon Buerne, trésorier du Syndicat des Employés, 6, rue de Bel-Air, dès qu'ils sont en possession des dites factures afin qu'il puisse avoir le temps de les adresser à Paris en temps voulu pour bénéficier de l'escompte auquel nos syndiqués ont droit.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché
Siège social, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Permanence par le secrétaire tous les jours, de 16 à 19 heures.

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les plus Importants et le MEILLEUR MARCHÉ de tous les Magasins

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUES

mettaient comme le plus bel héritage de foi religieuse, de fidélité conjugale, de haute dignité morale, de tempérance, d'économie. Pourquoi donc tant de mariages se défont-ils ? Pourquoi surtout tant de mariages ne se font-ils pas et sont-ils remplacés par l'union libre ?

Allez donc le demander ?

a) A l'atelier, au bureau, au magasin, où la promiscuité des sexes crée un danger permanent ;

b) Au taudis malsain et insuffisant, où âges et sexes confondus n'ont même pas la possibilité de la plus élémentaire pudeur ;

c) Au travail du dimanche qui, plus et mieux que tous les discours, fait perdre au travailleur le chemin de l'église et l'habitude des pratiques religieuses.

Etonnez-vous après cela que ces malheureux sans foi qui ne connaissent plus que le fardeau du travail et l'enfer du taudis, se laissent attirer par ces paradis artificiels qui sont le cabaret et le cinéma. On se plaint que l'esprit révolutionnaire s'étende.

Où donc peut-on puiser les sentiments d'ordre, de stabilité, de conservation qui sont nécessaires à la société, sinon encore dans la famille, où de génération en génération, on se transmet les résultats des efforts communs.

Mais comment les prendrait-on, ces leçons, quand la famille ne possède même pas la sécurité du lendemain, quand le moindre accident de la vie professionnelle peut la disperser, quand la vieillesse, succédant à une vie de labeur, y devient un fléau ?

Pourquoi voulez-vous que le travailleur ainsi traité ne risque pas le tout pour le tout, alors qu'il n'a rien à perdre et peut-être quelque chose à gagner.

Et pourquoi vous étonnez-vous qu'il cherche à se libérer de cette servitude et à devenir, esclave méprisé d'hier, le maître implacable de demain !

LES REFORMES SOCIALES ONT LA FAMILLE POUR BUT

C'est pourquoi :

I. — Quand nous demandons que les heures de travail soient réduites à un minimum raisonnable, sous la réserve que prévoit la loi de 8 heures, de sages étapes d'application, et sous la réserve que nous réclamons que le travail sera fait en toute conscience : c'est pour la famille. C'est pour que le travailleur puisse être présent à son foyer afin d'y exercer son rôle et d'y accomplir son devoir d'autorité et d'éducation.

II. — Quand nous demandons que le salaire — part contractuelle et forfaitaire du travailleur dans le produit — et tout ce qui le complète ne soient pas fixés arbitrairement et en tenant compte seulement de l'individu, mais après une libre discussion et en tenant compte de la valeur sociale comme de la valeur professionnelle : c'est pour la famille.

C'est pour que la femme reste au foyer pour y remplir la seule profession pour laquelle elle ait été faite : celle d'épouse et de mère !

C'est pour que les enfants — et tous les enfants que Dieu donnerait — puissent recevoir les soins que réclame leur santé physique et toute la préparation morale technique et intellectuelle que nécessite leur avenir de futurs producteurs.

III. — Quand nous réclamons avec une énergie qui ne se lassera pas, non pas le repos hebdomadaire et individuel, mais le repos dominical et collectif complété par la semaine anglaise, c'est pour que la famille puisse être — un jour au moins par semaine — complètement reconstituée, et pour qu'elle puisse acquérir le ciment destructible de la foi pratiquée en commun.

IV. — Quand nous demandons qu'une

politique du logis ouvrier soit étudiée et poursuivie par les pouvoirs publics, d'accord avec les municipalités et les organisations professionnelles, afin de ne pas laisser au hasard ou à la spéculation le soin de pourvoir aux besoins des travailleurs. Quand nous posons aux chefs d'entreprise cette grave question qui s'imposera chaque jour davantage à leur attention : « Votre devoir social comme votre intérêt industriel ne vous commandent-ils pas de veiller au logement de votre main-d'œuvre en même temps que vous vous préoccupez de son recrutement ? » C'est pour la famille encore.

C'est pour arracher le travailleur à l'attrait du cabaret.

C'est pour arracher le travailleur aux dangers de la rue.

C'est pour donner à toute la famille ce minimum d'aisance nécessaire à la pratique de la vertu, nécessaire aussi à assurer le rendement maximum de la main-d'œuvre.

(A suivre.) JULES ZIRNHELD.

Écho des Élections au Conseil des Prud'hommes

Le *Messenger Syndical* de décembre a rendu compte de la bataille électorale ainsi que des résultats obtenus aux deux tours de scrutin.

Tous nos lecteurs ont pu constater le progrès obtenu entre le premier et le deuxième tour. C'est bien, nous a-t-on dit, mais nous disons que si tous les camarades avaient tenu à faire leur devoir électoral nous obtenions le succès. Il est réellement regrettable que l'on s'abstienne si facilement, laissant ainsi aux adversaires la place que nous aurions pu occuper. Souhaitons que dans trois ans tous les syndiqués comprendront mieux leur devoir, soit en se faisant inscrire au préalable pour ceux qui ne le sont pas encore, soit en votant au moment voulu.

Aussitôt après l'élection nous avons fait placarder, dans tous les coins de la ville, une affiche de remerciements aux électeurs dont ci-dessous le texte :

C. F. T. C. Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, 6, rue de Bel-Air.

Élection au Conseil des Prud'hommes

(Section commerce, employés)

Électrices, électeurs,

Nous adressons un cordial et chaleureux merci aux 737 électeurs qui, dimanche, sont venus apporter leurs suffrages aux candidats des travailleurs chrétiens.

En 8 jours, nous avons gagné 105 voix, la liste adverse en a perdu 169. C'est un résultat magnifique ; nous avons approché de bien près le succès.

7 voix seulement ont manqué à l'un de nous.

Ayons confiance dans l'avenir, soyons convaincus, courageux, fiers et patients ; plaignons ceux qui sont pressés, qui voudraient des transformations rapides. Cela ne peut pas être. Mais quelle avance font nos idées ! De 347 voix il y a 3 ans, nous passons à 737.

Nous sommes battus, mais non vaincus. Ni Dieu, ni nos consciences, ni l'intérêt public ne nous le permettent.

Vous viendrez à nous, vous tous qui avez eu confiance en nous, vous viendrez grossir nos rangs. Ensemble nous agirons, nous nous laisserons pénétrer par le grand souffle de sollicitudes sociales qui s'élève des quatre coins de l'horizon.

C'est notre droit, c'est notre devoir.

Électeurs, électrices,

Merci encore et à bientôt.

Paul FOULON, Gustave PRESSENSÉ.

Dérogations au repos hebdomadaire

DES DIMANCHES 23 ET 30 DÉCEMBRE avant-veilles de Noël et du jour de l'An

Comme l'année dernière, nous avons reçu de la Mairie une lettre nous demandant notre avis sur la demande formée par le Syndicat du Commerce de détail pour obtenir la dérogation au repos hebdomadaire des dimanches 23 et 30 décembre.

Au Syndicat des Employés où la question fut posée, on donna un avis nettement défavorable.

En même temps, notre Président, Gustave Pressensé, recevait une lettre du Maire, le convoquant à la Mairie pour le samedi 15 décembre, à 15 heures 15.

Dès son arrivée, il fut reçu par M. Veil, remplaçant le Maire, qui lui annonça qu'il avait également convoqué le Syndicat Cégétiste des Employés ainsi que deux délégués du Syndicat patronal du Commerce de détail. Sur les quatre délégués convoqués, trois seulement répondirent à la convocation : les deux délégués patrons et le délégué représentant les Syndicats chrétiens d'employés.

Après l'exposé par le premier adjoint au Maire de Nantes, et celui fait par les délégués patrons, la parole fut donnée à notre délégué Gustave Pressensé, lequel fit tout d'abord connaître qu'il avait reçu de son conseil syndical, réuni la veille au soir, un mandat impératif pour refuser catégoriquement la dérogation demandée, puis il ajouta que si l'année dernière on avait pu comprendre la demande de dérogations pour les dimanches précédant immédiatement les fêtes de Noël et du jour de l'An, il n'en était pas ainsi cette année, puisque entre les deux dimanches précédant Noël et le jour de l'An il y avait un jour ouvrable, le lundi ; que les banques, ainsi que certaines maisons de commerce de gros devant faire le pont, cela donnerait toute liberté aux employés bénéficiaires de pouvoir faire leurs achats les lundis et samedis précédant ces deux jours de fêtes ; qu'accorder la dérogation serait contraindre les employés des maisons de détail à un travail consécutif de trois semaines, et les priverait ainsi de la vie de famille des dimanches 23 et 30 décembre ; enfin, qu'en ce qui concerne le dimanche 23 décembre principalement, les employés qui, à cette époque de l'année, doivent acquitter leurs loyers, et en raison aussi de la vie toujours plus chère sont obligés, pour beaucoup, d'attendre leurs appointements pour faire leurs achats, il semble donc qu'il n'y ait aucune raison d'obliger des employés à rester à leur travail à attendre des clients qui ne pourront venir, ou bien à recevoir ceux que rien n'empêcherait de faire leurs achats sur la semaine mais qui attendent toujours au dernier moment, se souciant peu de contraindre des employés, pères de famille, à rester à leur poste pendant ces deux jours de repos.

Quoi qu'il en soit, après discussion, il fut proposé par le représentant du Maire d'agir comme l'année dernière, c'est-à-dire, par arrêté du Maire, de déclarer fête locale le dimanche précédant le jour de l'An. Il en fut ainsi afin de donner satisfaction aux deux parties.

Assurances Sociales

A la suite des lettres adressées par la Confédération Française des Travailleurs chrétiens et l'Union Régionale de l'Ouest, à tous les députés de la Loire-Inférieure, nous avons reçu les réponses suivantes :

Paris, 29 novembre 1923.

Monsieur et cher président,

J'ai bien reçu la lettre de la C. F. T. C. relative au vote du projet sur les assuran-

ces sociales, et je suis heureux de vous confirmer ce que j'ai déjà écrit à M. Zirnel, mon intention de ne rien épargner pour faire aboutir une mesure si nécessaire et si impatiemment attendue.

Recevez l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

LE COUR GRANDMAISON.

Paris, 1^{er} décembre 1923.

Monsieur le président,

M. Briand me charge de vous accuser réception de votre lettre du 26 novembre dernier et de vous faire connaître que la question qui en fait l'objet ne manquera pas de retenir tout particulièrement son attention.

Agréez, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

DAGORNE.

Paris, 4 décembre 1923.

Mon cher président,

En réponse à votre lettre du 26 novembre, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la discussion de la loi sur les assurances sociales est à l'ordre du jour de la Chambre. Beaucoup de mes collègues et moi espérons que, bien que cet ordre du jour soit très chargé, cette discussion pourra venir avant la fin de l'année.

Veillez agréer, mon cher président, l'expression de mes sentiments les meilleurs et bien dévoués.

DELAFOY.

Paris, le 5 décembre 1923.

Monsieur le président,

Ainsi que je le disais par lettre du 15 novembre dernier à M. J. Zirnel, président de la Confédération des Travailleurs chrétiens, rue Cadet, à Paris, je partage entièrement les opinions soutenues par vos Syndicats en ce qui concerne le futur régime des Assurances sociales.

Ce sera un honneur pour la Chambre actuelle de pouvoir mettre sur pieds, avant de se séparer, une loi qui puisse entrer en vigueur dès 1925.

Soyez donc assuré de ce que toute ma sympathie vous est acquise à ce sujet et croyez, je vous prie, Monsieur le président, à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Marquis DE LA FERRONNAYS.

Paris, le 11 décembre 1923.

Monsieur le président,

Je viens de représenter la France à la conférence internationale du transit réunie à Genève.

Rentrant à Paris après une assez longue absence, je trouve la lettre du 26 novembre que vous m'avez adressée pour appeler mon attention sur le projet de loi créant l'assurance sociale.

Je m'empresse de vous répondre que je me joindrai à ceux qui, désireux de réaliser un progrès social, demanderont la discussion de cette loi avant la fin de la législature.

Agréez l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Maurice SIBILLE.

10 % aux Syndiqués

(sauf sur articles Tennis)

NANTES-SPORTS

10, rue de l'Écluse, 10

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix

et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Réunion du Conseil de l'Union Régionale DU DIMANCHE 9 DECEMBRE

A 9 heures 30 se réunissaient au siège social les délégués des divers syndicats formant l'Union Régionale.

Y étaient représentés les syndicats suivants : Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, le Syndicat de l'Ameublement, le Syndicat des Dames Employées du Commerce et de l'Industrie, les deux sections du Syndicat de l'Aiguille, tous ces Syndicats de Nantes ; le Syndicat des Employés de Banque, du Commerce et de l'Industrie de La Roche-sur-Yon représentant également le Syndicat des Dames Employées de la même ville.

S'étaient fait excuser les Syndicats de Poitiers ainsi que celui des Dames Employées de Saint-Nazaire, Angers, Saumur et Cholet n'avaient pu envoyer de déléguées.

Après le compte-rendu par le Président de ce qui s'est passé depuis la constitution de l'Union Régionale, le 10 mai dernier, la question la plus importante à l'ordre du jour était certainement la préparation du premier Congrès de l'Union Régionale de l'Ouest qui doit se tenir en mars 1924, le programme fut discuté et dès maintenant les premières démarches sont commencées. Nous en reparlerons plus en détail dans les numéros de février et mars.

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie 6, rue de Bel-Air

CONVOCATION

La réunion mensuelle du Conseil Syndical aura lieu le vendredi 11 janvier, à 20 heures, au siège, 6, rue Bel-Air.

PERMANENCES

A partir de janvier et jusqu'à nouvel avis, les permanences auront lieu les lundis et vendredis de chaque semaine, de 19 à 20 heures, 6, rue de Bel-Air, et seront assurées :

Recrutement : par M. P. Foulon, secrétaire ;

Placement : par M. Gustave Pressensé, président ;

Cotisations et Coopération : par M. Buerne, trésorier.

COTISATIONS

Nous prions tous ceux qui ne sont pas encore à jour de leurs cotisations pour 1923 de bien vouloir s'y mettre au plus tôt afin d'éviter les frais de recouvrement.

RECRUTEMENT

Au début de cette nouvelle année, nous insistons à nouveau près de nos camarades pour les engager à nous amener leurs amis susceptibles de venir à nous, car plus nous serons nombreux, plus nous serons forts aux heures de revendications.

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL du 14 décembre

Le Conseil syndical, presque au complet, s'est réuni pour étudier les questions suivantes :

Congrès fédéral de 1924 ; premier Congrès de l'U. R. en 1924 ; demande de dérogation au repos hebdomadaire pour les dimanches 23 et 30 décembre ; Action dans la Banque ; assurances sociales, etc.

Enfin on a procédé à l'admission définitive d'un certain nombre de demandes d'adhésions.

DROGUERIE SAINT-CLÉMENT

Couleurs - Peintures préparées - Vernis
Verres à vitres

B. POISSONNEAU & A. SUATON
51, rue Saint-Clément - NANTES

BROSSERIES - PRODUITS D'ENTRETIEN

Remise 5 0/0 aux syndiqués (sauf sur essence, pétrole, cristaux)

DÉCÈS

Ainsi que l'a annoncé le *Messenger* de décembre, notre camarade Ernest Debroise est décédé le 17 novembre, après une maladie de quelques jours.

Ernest Debroise aimait à prêter son concours soit aux messes de la saint Michel, soit dans les séances, aussi qui ne le connaissait. Il aimait aussi son Syndicat et y venait souvent.

Nous adressons à sa famille l'assurance de nos bien sincères sentiments de condoléances.

Une messe basse sera dite pour le repos de son âme en la basilique Saint-Donatien, autel du Sacré-Cœur, le dimanche 28 janvier, à 7 h. 30.

Notre camarade François vient d'avoir la douleur de perdre sa belle-mère. Nous lui adressons en cette circonstance, ainsi qu'à Mme François, nos très chrétiennes condoléances.

Syndicat de la Métallurgie et parties similaires 6, rue de Bel-Air

Le dimanche 16 décembre, à 10 heures, au siège des Syndicats chrétiens se réunissaient les membres du Syndicat pour l'élection du bureau définitif.

M. Gustave Pressensé, président de l'Union Régionale, assistait à la réunion.

Etaient également présents, les membres du bureau provisoire : MM. Richard, président ; E. Barbier, secrétaire, et Galvout, trésorier.

La séance est ouverte par M. Richard qui donne lecture des statuts et propose la modification de quelques articles, ce qui est adopté.

Ensuite M. Pressensé procède à l'élection, à bulletins secrets, du nouveau Conseil qui est ainsi composé :

Président : M. Evain ;
Vice-président : M. Richard ;
Secrétaire : M. E. Barbier ;
Trésorier : M. Davaine.

M. Evain, prenant la présidence, remercie les membres présents, au nom des nouveaux élus, de la confiance que l'on veut bien leur donner et promet de s'en rendre dignes.

Puis il dit qu'il faut faire du recrutement afin d'augmenter le nombre des membres, il compte sur le dévouement de tous à ce sujet.

M. Pressensé parle ensuite de ce qui a été fait par la C. F. T. C. et l'U. R. O. pour les assurances sociales et donne connaissance des lettres reçues de plusieurs députés à ce sujet. Il parle également de la Caisse de Défense professionnelle fédérale à laquelle il engage fortement tous les membres du Syndicat à adhérer.

L'ordre du jour étant épuisé, il est décidé que la prochaine réunion aura lieu courant janvier.

COTISATIONS

Le trésorier fait appel à tous les syndiqués en retard de leurs cotisations pour 1923.

Les cotisations pour 1923 et 1924 pourront être reçues les lundis et vendredis de chaque semaine, de 19 à 20 heures, ou les premiers et deuxième dimanches de chaque mois, de 9 h. 30 à 10 h. 30.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement 6, rue de Bel-Air

La grève ou plutôt le lock-out qui durait depuis près de trois semaines a enfin pris fin le samedi 15 décembre, les ateliers ont donc repris le travail le lundi 17.

L'augmentation de 0.15, de l'indemnité de vie chère réclamée par les ouvriers leur a été accordée, mais il fallait voir maintenant quelle conduite devait tenir le Syndicat vis-à-vis de ceux qui, pendant trois semaines, n'ont pu travailler.

Quoique le Syndicat ne soit pas riche, il a tenu à honneur de distribuer quelque chose aux grévistes afin de les aider dans la perte des salaires.

Puis M. Pressensé, président de l'U. R. qui assistait à la réunion, en a profité pour exposer, dans les cas comme celui du lock-out de l'ameublement, l'utilité de la Caisse de Défense professionnelle confédérale qui aurait pu venir aider.

Tous les membres présents l'ont compris et il a été décidé qu'à la prochaine réunion cette question serait rappelée et traitée par M. Pressensé.

Dans cette grève il y a lieu de féliciter tout spécialement M. Thomaré, président, et M. Dubot, secrétaire, qui ont suivi toutes les phases de la grève, fait les démarches nécessaires, et tenu au courant leurs camarades, heureux le samedi soir, d'en annoncer la fin.

Section des Dames

Syndicat
des Dames employées
du Commerce et de l'Industrie
18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

CONVOCATIONS

Dimanche 13 janvier, à 8 h. $\frac{3}{4}$ précises, Cercle d'étude. Sujet : Le travail féminin et la famille.

A 10 heures, réunion du bureau syndical.

ANNEE SYNDICALE

Voilà une année nouvelle qui commence. Accordons encore un souvenir à celle qui s'en va. Chères syndiquées, songeons ensemble : L'année 1923 tombe dans le passé, disons-nous. Comment l'ai-je faite ? A-t-elle été bonne, utile ?

Non pas dans le sens : Ai-je gagné beaucoup d'argent ? ni : me suis-je beaucoup amusée, théâtre, cinéma, parties de plaisir ?

Non, tout cela c'est de la mousse très légère qui ne pèse rien du tout.

Une année syndicale bonne, c'est autre chose. Car vous savez que notre doctrine syndicale chrétienne, si elle est bien vécue, a sa répercussion sur toute la vie d'une travailleuse.

Une bonne année syndicale, c'est d'avoir bien vécu moralement. Avec des sentiments d'honneur, de loyauté dans tous les rapports, de fidélité dans les engagements, de conscience dans le travail. De vraie bonté envers tous ceux qui nous entourent — les aimer, les aider dans toute la mesure du possible — ne faire jamais de peine inutilement.

Une bonne année syndicale — avoir été fidèle au cher Syndicat, c'est-à-dire bien vivre de sa vie, sensible à tout ce qui le

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 23.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

touche, dévouée à tous les services qu'il attend de nous, empressée à le faire connaître autour de nous, à étendre, si l'on peut ainsi dire, son règne dans le monde du travail.

Où dois-je convenir vis-à-vis de moi-même que je n'ai été qu'une passive, profitant de l'effort des autres sans vouloir en faire moi-même aucun. Les autres sont là pour créer un service, le développer... Les autres seront là pour le continuer. Moi, je profite de toutes ces autres... je bénéficie des services, de ce qui est fait au syndicat. Quant à y contribuer, cela m'ennuie, me dérange, trouble ma tranquillité.

Chères syndiquées, voilà ce qu'à la fin de chaque année nous devons toutes nous dire. Vous savez que chaque année est un feuillet de ce dossier que nous retrouvons là-haut.

Etes-vous contente de votre année ? Si oui... réjouissez-vous. Souriez à ces douze mois pendant lesquels vous avez bien vécu dans la proportion sincère de votre influence et de vos moyens.

Si vous n'êtes pas contente... vous avez l'année qui vient. Regardez là en face... Promettez-vous de la vivre en beauté, avec cette belle énergie féminine qui sait si bien réaliser ce qu'elle veut.

Bonne année à toutes, bonne année à notre chère Présidente, bonne année au syndicat.

Décembre 1923.

M. S.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SYNDICALE

Nous avons eu dimanche 16 décembre, notre grande assemblée générale syndicale. M. Pressensé, président de l'U. R., nous avait fait l'honneur de la présider. Nos syndiquées ont témoigné de leur attachement au syndicat et de la compréhension qu'elles avaient de son utilité, de son importance, en venant si nombreuses qu'elles débordaient notre grande salle de réunion.

Tout de suite, Mlle Goupille, présidente, ayant ouvert la séance, donne la parole à M. Pressensé. M. Pressensé nous dit tout le plaisir qu'il a à se trouver parmi nous, il souhaite la bienvenue à Mlle Clouet, la déléguée si éminente de l'École normale sociale catholique, puis donne immédiatement la parole à Mlle R. Croué pour la lecture du rapport résumant notre année syndicale. Nous publions intégralement ce remarquable rapport, très applaudi, et que toutes aimeront à relire. Puis la parole est donnée à Mlle Clouet qui tint son auditoire sous le charme par son exposé si clair, si entraînant. Que nos syndiquées lisent et relisent le résumé que nous en publions, il dresse si bien devant nous l'idéal syndical.

A l'issue de la réunion, il y eut vote pour la réélection annuelle d'un tiers des membres du bureau.

En voici le résultat :

Section Commerce : Mlles Cizeau, Martin, Croué, membres sortants, réélus.

Section Bureaux : Mlles Drouard, Bouhier, Gotreau, membres sortants, réélus.

En remplacement de Mme Gouthière, démissionnaire, élection de Mlle Huon.

Bulletin d'Abonnement

au "MESSAGER SYNDICAL"

Je soussigné,

demeurant à _____, rue _____, n° _____

déclare souscrire un abonnement de soutien d'un an au

"Messenger Syndical", au prix de _____

(minimum 6 francs), que je m'engage à payer à présentation

de la quittance.

A _____, le _____ 1923.

Signature :

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

Rapport de M^{lle} R. CROUE

Mesdames, Mesdemoiselles,

Il est d'usage, après une année de travail, de connaître la bonne marche de ses affaires en établissant un inventaire qui indique si on a fait des progrès, si on est resté stationnaire ou encore si on a reculé. En commençant une nouvelle année syndicale, nous allons jeter un regard en arrière pour dresser notre bilan sur l'année écoulée 1922-1923.

Tout d'abord une réunion importante en a marqué le début en décembre dernier. Un mouvement pour le développement de la journée de 8 heures se développait en France dans les grands centres employés. Un accord devait se faire entre les délégués patronaux et employés sur le nombre d'heures que la loi permet de récupérer. Sept villes, y compris Nantes, étaient dans ce cas. Une commission mixte fut donc nommée à l'Inspection divisionnaire du travail, rue de l'Ecluse. Dix délégués patronaux et huit délégués employés y assistaient, sous la présidence de l'Inspecteur divisionnaire représentant le Ministère du Travail. Parmi les huit délégués employés, trois des nôtres y prenaient part : M^{lles} Goupille, Nicol, Croué, et deux délégués du syndicat masculin : MM. Pressensé et Foulon. Pour nos déléguées la tâche était lourde, puisqu'elles seules représentaient le travail féminin. Elles parlèrent avec tact et courage et soutinrent vaillamment la cause de nos travailleuses. Enfin, après une laborieuse discussion l'accord se fit avec 150 heures au lieu des 250 et 300 heures proposées. Nous pouvons le dire sans forfanterie, la victoire de ce jour nous revient et en plus notre syndicat s'est fait connaître ; dans les milieux patronaux ou cégétistes, on sait qu'il existe une organisation professionnelle féminine, pleine de vie, que son chiffre est actuellement de 750 syndiquées, toutes effectuant leurs cotisations et que ce chiffre va toujours croissant. Cette organisation qui est l'œuvre de notre union à nous toutes, a reçu 119 offres d'emploi et procuré une place à 105 jeunes filles. De plus, ce service nous a valu la sympathie de plusieurs patrons. J'insiste spécialement pour demander à chacune, lorsqu'elle connaît une place vacante, de la signaler aussitôt à la permanence. C'est là un grand service à rendre à nos compagnes.

La Commission des Cours professionnels a été suivie à Nazareth par 51 syndiquées dont 4 au cours d'Anglais, 12 au Français, 10 à la Comptabilité, 4 à la Coupe, 8 au Cours de mode, 5 au Repassage et 8 à celui de sténo-dactylo. A la Section Saint-Pierre, ces mêmes cours ont été enseignés pendant toute l'année.

Ces cours ont repris en octobre dernier et promettent de meilleurs résultats encore. Les professeurs y sont d'ailleurs très dévoués, très compétents, et des prix de fin d'année seront offerts pour stimuler le courage et le travail des élèves.

Le Cercle d'études a été suivi régulièrement ; l'Encyclique « Rerum Novarum », sujet particulièrement intéressant, a fait l'objet de sept conférences. Un programme plein d'attrait pour cette année lui a déjà valu une très belle assistance. C'est là que nous agrandissons notre intelligence, formons notre jugement et augmentons notre savoir en questions si utiles pour notre époque.

Le journal ! Quel plaisir n'avons-nous pas lorsque nous recevons notre cher « Messager » si détaillé, si clair, qui, chez 750 des nôtres, va porter l'union de la grande

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier
19, Rue de la Marne - NANTES

HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

POLYCOPIE & IMPRIMERIE

M. R. GOUTHIERRE

3, Avenue Pasteur

Escompte de 5% sur tous travaux présentés par un syndiqué de la C.F.T.C.

famille professionnelle. Ce n'est pas, croyez-le bien, une petite tâche que de collectionner chaque mois, ces multiples articles que nous lisons avec tant d'intérêt. Aimons à l'ouvrir, à parcourir ses lignes, car il est très fâché quand on le laisse dans un petit coin, menacé d'oubli.

La Société de Secours mutuels a maintenant 250 membres ; elle a versé environ 5.000 francs d'indemnités. Sa caisse lui fait largement honneur et pour une jeune société, sa part d'économie est pleine d'avenir. Qu'elle serait riche si beaucoup encore s'y inscrivaient ; elles feraient preuve de leur prévoyance pour les jours pénibles de la maladie ; celles qui malheureusement l'ont éprouvé sont là pour dire à leurs compagnes combien les indemnités qu'elles ont touchées leur ont rendu service et quel secours cette Société a été pour elles.

La Commission de la Bibliothèque ! toutes ici, nous la connaissons ; elle nous offre tant de beaux et bons livres que je n'ai nul besoin de parler de ses succès. L'affluence qui y existe après chacune de nos réunions vient de prouver qu'il fallait qu'elle pousse ses murs et prenne un peu plus ses aises ; c'est pourquoi vous la trouverez maintenant au rez-de-chaussée ; son chiffre est de 500 volumes et elle en a prêtée 1.500.

La Commission de la Coopérative donne de très bons résultats. Les anciennes actions ont été toutes remboursées ; la vente est active en raison des prix très avantageux que l'on y trouve.

Et maintenant j'ai laissé pour terminer ce résumé la commission que nous aimons toutes, j'en suis sûre, celle qui nous laisse toujours le meilleur souvenir ; vous avez deviné, je n'en doute pas, en nommant la commission des fêtes. Elle n'est jamais en repos ; toujours quelque chose lui trotte en tête pour nous faire plaisir. C'est la séance pleine de suavité avec Sainte Zita la servante ; c'est la représentation de l'« Ami Fritz », si charmante et si spirituelle ; un peu plus tard, au printemps, c'est la belle promenade du Marillais, douce et bonne à faire rêver, et puis pour finir la grande kermesse ; nous nous rappelons encore toutes ces costumes bretons jetant une note si gaie sous les ombrages du Loquidy. Eh bien, pour cette année, tout se prépare à nouveau avec soin ; c'est que si cette commission sème la gaieté, elle récolte en même temps de précieux billets et des pièces bien sonnantes qui permettent à nos chères syndiquées un peu de calme et de repos au bord de la mer ou à la campagne. 88 ont profité cet été des maisons de vacances de Saint-Jean-de-Monts, Varades, Le Pouliguen, Vannes, Pontchâteau, Le Croisic, et 2.226 francs ont été versés pour ce service. N'y a-t-il pas là encore véritable utilité et quel bonheur n'aurions-nous pas si on pouvait pour l'été prochain doubler le nombre de celles qui en profiteront.

Cette année ont eu lieu également les inscriptions pour les élections prud'homales et les dites élections. La lutte a été dure et les efforts admirables de nos délégués ont approché le succès de bien près. Sept voix seulement ont fait défaut à M. Pressensé. Dans l'espace d'une semaine nos partisans ont vu leur candidature gagner 105 voix et leurs adversaires en perdre 169. Ces chiffres, vous le voyez, sont encourageants et pleins de promesse, si tous les syndiqués chrétiens sont énergiques dès qu'il s'agit d'un devoir. Nous avons eu un

peu notre part dans la faute de cet échec. Rien ne vaut que par l'effort accompli soi-même. Il eût fallu que toutes celles ayant le droit d'être inscrites le fassent personnellement. Beaucoup des noms donnés d'office par la permanence du syndicat ont été supprimés par la mairie, soit par négligence ou autre cause regrettable. Il faut que chacune remplissant les conditions d'inscription se fasse un devoir d'y répondre ; tous renseignements leur seront donnés à la permanence, la date fixée pour les inscriptions étant du 1er au 20 avril.

Voilà, mes chères amies, l'examen de conscience du travail de notre syndicat pendant cette année 1922-1923. Cet examen est en même temps le nôtre ; voyons si nous lui avons été fidèle en assistant à ses réunions, en parlant de lui autour de nous, en faisant connaître son action sociale et morale, son dévouement et son empressement à nous rendre service ; si à tout cela notre réponse n'est pas trop sûre, prenons toutes aujourd'hui un bon ferme propos pour avoir à cœur sa plus grande prospérité.

Résumé de la Conférence de M^{lle} Clouet ROLE DE L'ÉLITE

Le but du Syndicat est d'unir, d'organiser des forces, des valeurs professionnelles en vue de réaliser plus de justice et de charité dans le monde du travail.

Sans doute, il remédie à la faiblesse des travailleuses isolées ; son action sera féconde s'il organise des forces.

Le nombre sans élite, c'est comme des zéros sans chiffres.

Nécessité de développer l'élite qui devra savoir mieux et travailler mieux pour mieux servir le but syndical.

Savoir mieux, pour cela développer sa valeur professionnelle : c'est l'intérêt (meilleurs salaires, moins de chômage) ; c'est le devoir : tendre à rendre les services que l'on attend de nous.

Les catholiques, parce que catholiques doivent être meilleurs professionnels.

Savoir mieux : valeur syndicale et sociale, connaître les conditions de travail, l'état de la profession, les principes directeurs de l'action ; avoir principes fermes pour juger les événements ; rayonner cette vérité dans son milieu, dans sa maison, dans les réunions mixtes.

Travailler mieux : avec plus de savoir, de compétence, avec plus de conscience professionnelle, c'est une question de justice ; avons droit au juste salaire, avons devoir de travailler consciencieusement, avons droit au respect de la dignité humaine, avons devoir de donner un travail intelligent.

Travailler mieux : pour cela avoir l'estime du Travail. — Travail, moyen de vie matérielle, individuelle et familiale ; Travail, moyen de vie économique pour la France ; Travail, moyen de vie surnaturelle : c'est notre devoir d'état et le moyen de nous sanctifier ; Estime du travail, amour du travail, exceller dans sa profession et cela pour mieux servir le but syndical.

L'élite ne se développe pas pour elle-même, mais pour mieux servir le but ; non pour briller, mais pour éclairer ; non pour dominer, mais pour servir.

Parfois des sacrifices individuels demandés pour la poursuite du plan d'ensemble, mais le but en vaut la peine.

Servir ce but, idéal capable de nous enthousiasmer.

COMMISSION DES FÊTES

DIMANCHE 13 JANVIER

FÊTE DU SECOURS MUTUEL DES T. C.

La fête annuelle organisée par la Société de Secours Mutuels, aura lieu le dimanche 13 janvier, salle Colbert.

Très jolie représentation par Mme Fran-

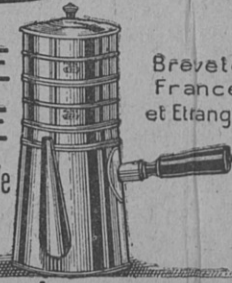
POUR VOTRE CAFÉ

servez vous du

Cof's

DOUBLE
FILTRE
Interchangeable

Breveté
France
et Étranger



25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE,
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

cine Vasse et sa compagnie. Au programme : « Mademoiselle de la Seiglière ».

Nous pouvons assurer nos syndiquées d'une soirée charmante en tous points. La pièce a une jolie note fraîche, sentimentale — elle est jouée à la perfection. Les places sont à la portée de toutes les bourses. Aux entrées, un buffet exquis, puis une tombola dont le billet ne vaudra que 0 fr. 25 et aura de nombreux et jolis lots.

Donc, nos chères syndiquées, retrouvons-nous toutes, salle Colbert, rue Colbert, le dimanche 13 janvier. Ouverture des portes : 2 heures. Rideau, 2 heures ½.

Prix des places : 4 fr., 3 fr., 2 fr. 50, 2 fr., 1 fr. 50.

Il sera prudent de faire numéroter ses places (location 0 fr. 25).

S'adresser à la permanence du Syndicat, 18, rue Talensac, jusqu'au mercredi 9 janvier.

Fête Patronale du Syndicat

SAINTE-GENEVIEVE, dimanche 20 Janvier

Pour la première fois, cette année, nous célébrerons en famille syndicale, c'est-à-dire entre nous toutes syndiquées, notre fête patronale de Sainte-Geneviève.

La date exacte de la fête sera un peu dépassée puisque nous ne pourrions faire cette aimable journée que le 20 janvier... Mais, Sainte Geneviève sait que ses travailleuses doivent faire plus souvent comme elles peuvent, que comme elles veulent...

Donc, grande fête patronale syndicale le dimanche 20 janvier. C'est à la section Saint-Pierre que revient pour cette année l'honneur d'organiser cette journée de fête. Le matin, à 7 heures ½, dans la chapelle des Sœurs de Saint Vincent de Paul, rue Saint-Jean, messe en musique.

Dans l'après-midi, à 2 heures ½ : séance récréative, grande salle de Nazareth, 18, rue Talensac.

Programme : « Un gros lot bien placé », « Fidèle Alsace ».

A 6 heures, chapelle de Nazareth, 18, rue Talensac, salut solennel.

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera ouverte les deuxième et quatrième dimanches du mois, après les conférences ; en semaine, les jeudis et samedis seulement, de 12 h. ½ à 13 h. ½.

FAMILLE SYNDICALE

M^{lle} Poupart, membre du Bureau syndical (section Bureaux), a eu la douleur de perdre son père.

M^{lles} Régner ont eu la douleur de perdre subitement leur mère.

Nous offrons à nos chères compagnes nos sincères sentiments de condoléance et l'assurance de nos prières unies aux leurs.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Fournitures Générales
pour l'Électricité

R. BENEDETTI

1, Rue Santeuil - Téléphone 19.26
NANTES

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSIONS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - RIDEAUX - LITERIE - TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet